



Offre d'achat appartement

Par Lililola

Bonjour, j'ai négocié pour acheter un appartement jusqu'à ce que nous trouvions le bon accord entre les propriétaires et moi-même. Lorsque nous nous sommes mis d'accord, par mail sur le prix, nous avons contacté nos notaires respectifs. Cela en septembre dernier. J'ai dès lors stoppé toutes mes recherches de logement et mis en place mon projet de déménagement. La signature de la promesse de vente doit avoir lieu demain après-midi, ce 3 novembre. Et là coup de théâtre un des 2 propriétaires, l'ex mari de Madame annonce qu'il ne veut plus vendre. C'est un coup de massue pour moi et une catastrophe. Tout ce temps perdu, tous ces papiers chez le notaire, la rédaction de la promesse de vente de la part du notaire, l'inscription à l'école à proximité du nouveau logement pour mon fils etc...etc... Tout cela pour s'entendre dire que ce Monsieur, la veille de la signature ne veut plus vendre! Il s'agit pour lui de sa résidence secondaire dans laquelle il ne va plus depuis des années car il a 80 ans et ne peut plus prendre la route. Quel est le recours possible pour moi d'une part pour que la vente puisse se faire et d'autre part si cela n'est pas possible de recevoir des indemnités pour le préjudice occasionné.
Par avance merci de votre réponse !

Par chance

"L'acheteur qui désire mener à terme une opération de vente initiée par une promesse de vente, doit lever son option d'achat. Cet acte positif consiste pour l'acheteur à confirmer auprès du vendeur son intention de se porter définitivement acquéreur du bien mis en vente. La levée de l'option d'achat signifie que l'engagement du vendeur est scellé et qu'il ne peut théoriquement plus revenir en arrière. Dans la foulée, l'acheteur également s'engage à acquérir le bien immobilier."

Par lolalili

Ayant perdu mes identifiants me revoilà avec un autre pseudo mais je suis bien lililola à l'initiative de cette conversation. En fait la promesse n'est pas signée puisqu'un des 2 vendeurs ne veut plus vendre alors qu'ils avaient accepté l'offre d'achat et envoyé tous les documents à leur notaire. Il a annulé la vente la veille de la signature. Ma question est: quel est le recours possible dans ce cas précis pour que la vente se fasse?

Une 2ème question, nous nous étions mis d'accord sur le prix de l'appartement avec l'estimation des meubles qu'ils laissaient. Or si nous parvenons à signer notre compromis, je ne souhaite plus acquérir leurs meubles. Est-ce possible ou cela rend-il la négociation caduque? Devons-nous de nouveau établir un prix sans les meubles ou pouvons-nous simplement déduire le prix des meubles?

Par avance merci de votre réponse

Par lolalili

Ayant perdu mes identifiants me revoilà avec un autre pseudo mais je suis bien lililola à l'initiative de cette conversation. En fait la promesse n'est pas signée puisqu'un des 2 vendeurs ne veut plus vendre alors qu'ils avaient accepté l'offre d'achat et envoyé tous les documents à leur notaire. Il a annulé la vente la veille de la signature. Ma question est: quel est le recours possible dans ce cas précis pour que la vente se fasse?

Une 2ème question, nous nous étions mis d'accord sur le prix de l'appartement avec l'estimation des meubles qu'ils laissaient. Or si nous parvenons à signer notre compromis, je ne souhaite plus acquérir leurs meubles. Est-ce possible ou cela rend-il la négociation caduque? Devons-nous de nouveau établir un prix sans les meubles ou pouvons-nous simplement déduire le prix des meubles?

Par avance merci de votre réponse